

Royaume du Maroc



Secrétariat d'Etat auprès du
Ministère de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement
chargé de l'Eau et de
l'Environnement



SGP Programme de
Microfinancements
du FEM
Maroc



Programme pays PMF FEM Stratégie pour l'utilisation des fonds STAR de la phase opérationnelle 5 (OP5)

Pays: MOROCCO

Ressources: STAR 1 000 000 US \$¹

¹ Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base), de l'allocation nationale des fonds STAR et du cofinancement.

Liste des abréviations:

ADS	: Agence de Développement Social
AP	: Assistant(e) au Programme
CBD	: Convention sur la Diversité Biologique
CC	: Changement Climatique
CN	: Coordonateur/trice National(e)
CP	: Comité de Pilotage
CPMT	: Central Programme Management Team
CS	: Convention de Stockholm
CT	: Comité Technique
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	: Gaz à Effet de Serre
GFN	: Groupe Focal National
GIFMA	: Projet de Gestion Intégrée des Forêts du Moyen Atlas
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HCEFLCD	: Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.
INDH	: Initiative Nationale de Développement Humain
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OP5	: 5 ^{ème} Phase Opérationnelle
ONG	: Organisation Non Gouvernementale.
OSC	: Organisation de la société civile
PANE	: Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification
PAM	: Plantes Aromatiques et médicinales
PCD	: Plan Communal de Développement
POS	: Programme Valorisation et Sauvegarde des Oasis du Sud
POT	: Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
PMF FEM	: Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
NAMA	: Mesures Appropriées d'Atténuation au niveau National
NBSAP	: Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour l'utilisation durable de la Biodiversité
NIP	: Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm
SEEE	: Secrétariat d'État à l'Eau et à l'Environnement
SIBE	: Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
UNFCCC	: Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
UNCCD	: Convention des Nations Unies contre la Désertification

Table des matières

1.	PMF FEM Maroc ó résumé de l'histoire du programme.....	4
1.1.	L'expérience du programme et les principaux résultats atteints.....	4
1.2.	Situation actuelle du pays et opportunités pour le PMF FEM.....	6
2.	Les niches pour le programme pays du FEM	6
2.1.	Les conventions ratifiées par le Maroc et les plans d'action nationaux.....	6
2.2.	Modalités d'utilisation des ressources de l'OP5 pour le soutien aux OSC dans le cadre des priorités nationales et des priorités stratégiques du FEM 5	7
2.3.	Zones géographiques prioritaires.....	7
2.4.	Les priorités nationales et les niches pour le PMF FEM.....	8
3.	Les résultats du PMF en matière de renforcement des capacités, de réduction de pauvreté et du genre.....	11
3.1.	Renforcement des capacités :.....	11
3.2.	Réduction de la pauvreté :.....	11
3.3.	L'intégration des aspects genre.....	12
4.	Résultats, indicateurs et activités pays de l'OP5	12
5.	Plan de Suivi & Évaluation.....	16
5.1.	Plan de Suivi & Evaluation du portefeuille de projets individuels.....	16
5.2.	Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports.....	18
5.3.	Suivi des résultats au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national.....	19
6.	Plan de gestion des connaissances.....	19
6.1.	Partage et diffusion des leçons apprises et bonnes pratiques.....	19
6.2.	Informers les décideurs et influencer les politiques au niveau local, régional et national.....	20
6.3.	Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF FEM.....	20
7.	Plan de mobilisation des ressources	20
7.1.	Mobilisation de ressources pour assurer la durabilité du PMF FEM.....	20
7.2.	Partenariats stratégiques	20
8.	GOUVERNANCE DU PROGRAMME AU NIVEAU DU PAYS :.....	21
	Annexe 1: Indicateurs au niveau des projets pour l'OP 5.....	22
	Annexe 2 : Termes de référence des Comités.....	24
	Annexe 3 : Liste des membres du CT (à valider)	27
	Annexe 4 : Procédure de sélection des projets	28
	Annexe 5 : Formulaire d'aide de projet	29
	Annexe 6 : Evaluation	33

1. PMF FEM MAROC ó RESUME DE L'HISTORIQUE DU PROGRAMME

1.1. L'expérience du programme et les principaux résultats atteints.

Le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF FEM) appuie des projets dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques, et de la dégradation des terres tout en essayant de créer des moyens d'existence durable. Le PMF FEM entame sa cinquième phase opérationnelle dans 136 pays visant à contribuer de façon significative à la réduction des menaces environnementales mondiales à partir d'initiatives locales. Au niveau de chaque pays d'intervention du programme, une révision de la stratégie nationale du programme s'avère nécessaire pour prendre en compte les nouvelles priorités du FEM5 et de l'OP5, ainsi que les nouvelles priorités du pays.

Depuis le démarrage du programme au niveau du Maroc en 2000 à aujourd'hui, le programme a financé au total 117 projets pour un montant total de 3.613.293 US\$. A cette somme s'ajoute un cofinancement en espèces de 4.225.500 US\$ et en nature de 3.274.000 US\$.

En rapport avec les domaines focaux du FEM, ces financements, destinés exclusivement à des ONG ou à des Organisations Communautaires de Base (OCB), ont essentiellement couvert des projets de protection et réhabilitation de la biodiversité, de mitigation des effets des changements climatiques, et de lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

Ces projets, majoritairement de démonstration, ont souvent fait l'objet de réplique lors de l'expérience s'est avérée réussie.

Au long de la durée de sa mise en òuvre, le programme a atteint d'importants résultats :

- ✓ Il a su développer les compétences des ONG à travers son appui à la gestion administrative et financière (montage, mise en òuvre, gestion et suivi & évaluation) des projets et les différentes formations planifiées, mais aussi les orienter et de renforcer leur capacité d'action à faire face aux problèmes environnementaux ;
- ✓ Il a développé des partenariats stratégiques avec des institutions gouvernementales (Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement - SEEE, Agence de Développement Social - ADS, Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification ó HCEFLCD, etc.í), des ONG nationales et internationales, des instituts de recherche, la GIZ et enfin, avec le PNUD et ses programmes. Ces partenariats ont permis de mobiliser des ressources supplémentaires, d'assurer un appui technique de proximité et de créer des synergies avec d'autres programmes et projets de conservation et de développement.
- ✓ Il a développé des solutions communautaires en réponse aux problèmes environnementaux mondiaux ;

- ✓ Il a introduit un mécanisme financier innovant permettant la pérennité des actions réalisées (Fonds roulant dans le cas des projets appuyant les activités génératrices de revenus et d'emploi, fonds vert dans le cas d'introduction de nouvelles technologies plus efficaces en matière énergétique);
- ✓ Il a contribué à la prise de conscience de l'importance d'une gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement à travers des projets qui ont touché toutes les régions du pays ;
- ✓ Il a financé des projets dans le respect des stratégies et plans nationaux (Biodiversité, Changements Climatiques, Énergies renouvelables, í .) et des conventions internationales ratifiées par le Maroc;

Les plus importants enseignements tirés de l'expérience du programme peuvent être résumés comme suit :

- ✓ La protection de l'environnement doit être étroitement liée à la consolidation des systèmes de production et à leur gestion durable, permettant une génération certaine de revenus.
- ✓ Une concentration géographique et thématique se révèle intéressante pour une meilleure efficacité des interventions et une meilleure gestion des coûts de management ;
- ✓ Les projets multifocaux doivent être réfléchis davantage et conçus plus convenablement, à cause des faibles capacités de gestion des ONG ;
- ✓ Les activités de sensibilisation et de communication sont nécessaires pour le partage d'expériences en vue de la répliquabilité des *success stories*;
- ✓ Les indicateurs permettant de mesurer les avantages environnementaux locaux mais aussi mondiaux doivent être en valeur;
- ✓ Le développement d'un réseau de partenaires s'avère aussi essentiel pour le cofinancement ;
- ✓ La recherche de liens opérationnels avec d'autres programmes du PNUD et des projets FEM est susceptible d'assurer la durabilité du programme (ex : Programme Valorisation et Sauvegarde des Oasis du Sud, Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet).

Pour ce qui est de la gouvernance du programme, l'expérience passée du programme a permis de relever quelques faiblesses liées au fonctionnement du Comité National de Direction. Ces faiblesses peuvent être résumées ainsi :

- ✓ Manque de disponibilité des membres du comité ;
- ✓ Faible engagement de certains membres ou manque de motivation ;
- ✓ Les membres ne sont pas tous spécialement sensibilisés aux défis et particularités du développement local communautaire ;
- ✓ Faible implication concernant les priorités politiques, dans la mobilisation de partenariats et le plaidoyer.

1.2. Situation actuelle du pays et opportunités pour le PMF FEM.

Le Maroc dispose aujourd'hui de plusieurs plans d'actions et stratégies contribuant directement à l'opérationnalisation des engagements arrêtés pour les conventions : CBD, UNFCCC et UNCCD. En effet, les priorités des pays sont déclinées dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), le Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm, la Seconde Communication Nationale, le Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique, le Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification, le Plan Maroc Vert, la Stratégie de Développement des Énergies Renouvelables, le Plan Directeur de Reboisement, la Stratégie de l'Eau, le Plan Halieutis et tous les autres plans et stratégies nationaux et internationaux relevant.

La Stratégie Pays du PMF FEM est directement liée à ces plans d'actions et stratégies nationales. Elle est également liée à la stratégie d'allocation des ressources du FEM.

Les mécanismes financiers innovants mis en place lors des phases antérieures continueront d'offrir au programme une assise importante qui va lui permettre la pérennité des actions qu'il soutient (Fonds roulant pour les AGR, fonds vert pour l'efficacité énergétique);

Le programme se déploiera aussi sur la base de la prise de conscience de l'importance d'une gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement développée à travers les projets dans le passé et qui ont touché toutes les régions du pays. Cette dynamique a permis au programme de développer plusieurs partenariats stratégiques : SEEE, ADS, HCEFLCD, ONG, GIZ et PNUD et ses programmes.

L'expérience des ONGs dans le cadre du programme leur a permis de développer des compétences importantes dans le domaine de l'identification, l'exécution et la gestion administrative et financière des projets. Ces compétences constitueront un capital important pour l'opérationnalisation de cette stratégie.

Enfin, la mise en œuvre de la stratégie du PFM FEM se basera sur la capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques déjà développées afin de les répliquer et les consolider davantage au niveau des zones géographiques cibles.

2. LES NICHES POUR LE PROGRAMME PAYS DU FEM

2.1. Les conventions ratifiées par le Maroc et les plans d'action nationaux.

La liste des conventions ratifiées par le Maroc ainsi que les plans d'action de mise en œuvre de ces conventions développés par le pays peut être présentée comme suit :

Tableau 1. Liste des conventions et programmes /plans nationaux

Conventions et plans d'action nationaux	Date de ratification / réalisation
Convention sur la Diversité Biologique (CBD)	1995
Stratégie Nationale et Plan d'Action National de la Conservation et de l'Utilisation Durable de la Biodiversité (NBSAP)	2004

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC)	1995
Communications Nationales sur les Changements Climatiques (1 st , 2 nd , 3 rd)	1ère Communication Nationale Octobre 2001 2ème Communication Nationale Novembre 2010 3 ^{ème} en cours
Mesures Appropriées d'Atténuation au niveau National (NAMA/ UNFCCC)	Janvier 2010
Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (UNCCD)	1996
Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PANE)	2002
Convention de Stockholm (SC)	15 juin 2004
Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm (NIP)	Mai 2006

2.2. Modalités d'utilisation des ressources de l'OP5 pour le soutien aux OSC dans le cadre des priorités nationales et des priorités stratégiques du FEM 5

Le PMF FEM renforcera les acquis des phases opérationnelles antérieures. La priorité sera donnée au financement de projets complémentaires, aux projets intervenants dans le cadre de programmes de partenaires, notamment le SEEE, du PNUD, en phase avec les orientations du FEM et celles dégagées lors de l'exercice de formulation du portefeuille national.

Les projets devront contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les bonnes pratiques seront répliquées en prenant en considération les améliorations techniques possibles (ex. nouvelle génération de fours individuels ou à gaz, de chaudières ou de plaques solaires etc.) ainsi que les enseignements tirés.

Un système de fonds roulant/renouvelable sera affiné et intégré de manière adaptée aux projets, en vue d'assurer la durabilité des actions de conservation et de valorisation de l'environnement entamées par l'association dans le futur.

Dans la continuité de la démarche du PMF FEM depuis son lancement, les Communes, les services extérieurs concernés et autres partenaires locaux importants seront impliqués dans le montage du projet et conviés à toutes les réunions ayant trait au projet. Dans le cas où un PCD existe ou est en cours dans la zone d'implantation du projet, le PMF FEM pourra développer un plan d'action local pour une plus grande cohérence et un impact mesurable.

2.3. Zones géographiques prioritaires.

Le programme se focalisera sur les écosystèmes fragiles ou menacés, dont les zones oasiennes et l'aire géographique de l'arganeraie (Souss-Massa Draa et Tafilalte, Guelmim). Il donnera une haute priorité aux projets intervenants au niveau des 10 parcs nationaux légalement établis à l'échelle nationale. Il essaiera au même titre de poursuivre les efforts d'appui à l'action des ONG au niveau des zones d'implémentation des projets

antérieurs du PMF FEM et autres projets FEM. Une approche « paysage » (*landscape approach*) ou bassin versant sera privilégiée.

Le but de la concentration géographique est d'atteindre des impacts mesurables à travers un regroupement et une synergie de projets. Des actions concertées des partenaires du PMF FEM dans les zones d'implantation des projets permettront d'engendrer des réformes dans la gestion de l'environnement et d'aboutir à une viabilité économique des filières créées.

2.4. Les priorités nationales et les niches pour le PMF FEM

Les priorités nationales et les niches pour le PMF FEM sont présentées dans le tableau 2 selon les objectifs ciblés par l'OP5. Ainsi, l'octroi des financements aux projets relevant des niches identifiées sera en concordance avec les priorités nationales et les objectifs de l'OP5 tel que présenté dans ce tableau.

Tableau 2. Cohérence du PMF FEM avec les priorités nationales

Objectifs	Priorités nationales	Niches pour le PMF FEM
<p><u>FEM OP5 Objectif 1 :</u> Amélioration de la durabilité des aires protégées et des aires de conservation par le biais d'actions communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 10 Parcs Nationaux, 154 Sites d'Intérêts Biologiques et Ecologiques (SIBE), terrestres, humides et littoraux ont été répertoriés comme prioritaires et 24 sites RAMSAR. - Assurer une protection optimale aux espèces menacées et aux zones représentatives des écosystèmes naturels du Maroc. - Améliorer la gestion des aires protégées en les dotant de moyens humains, techniques et matériels nécessaires ; - Créer des modèles de coordination et de collaboration entre les différents acteurs au niveau des aires protégées plus particulièrement les OCB et les groupements communautaires ; - Initier et développer des approches et des initiatives de valorisation durables des ressources naturelles au profit des populations locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la conservation de la biodiversité par l'adoption d'approches communautaires permettant la préservation des espèces et des habitats prioritaires - Renforcement des capacités pour la préservation et l'application des connaissances et pratiques traditionnelles locales relatives à la conservation et à l'utilisation rationnelle de la biodiversité et de l'écotourisme - Appui à la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés ; - Renforcement de la participation communautaire dans la gestion des aires protégées - Renforcement de la surveillance et de la sensibilisation des populations dans les aires protégées (braconnage, incendies, dérangements, pratiques illégales de collectes ou de destruction des espèces, etc.) - Promotion de la valorisation éco-durable des ressources naturelles des aires protégées - Sensibilisation et éducation

		environnementale (inclus l'utilisation des kiosques verts)
<p>FEM OP5 Objectif 2 : Intégration de la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources dans la gestion des paysages productifs et des milieux marins à travers des initiatives et actions communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la conservation de la biodiversité dans les politiques et programme de développement territorial ; - Promotion de bonnes pratiques en matière d'exploitation et valorisation des ressources naturelles (ressources animales et végétales, eau et sols) ; - Mise en place de programmes de développement intégré pour améliorer le niveau de vie des populations et réduire la pression sur les ressources naturelles ; - La restauration écologique à travers le reboisement des espèces autochtones, - Renforcement des capacités des populations locales et des ONGs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de plaidoyer en faveur de l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les plans de développement territorial ; - Renforcement des capacités dans le diagnostic (état des lieux, inventaire monitoring et menaces) et les pratiques de conservation des ressources naturelles. - Promotion de la valorisation éco-durable des ressources naturelles ; - Appui à la participation communautaire dans la réduction de certaines pressions exercées sur la biodiversité (collecte des déchets, dérangements, pollutions, braconnage, etc.) - Sensibilisation et éducation environnementale.
<p>FEM OP5 Objectif 3 : Promotion de l'expérimentation, du développement et du transfert de technologies réduisant l'émission du carbone au niveau communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des mesures d'atténuation au niveau de la production d'électricité ou de sa consommation. - Réduction de la consommation d'énergie et de l'émission des GES au niveau des industries. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de technologies de production des énergies propres. - Valorisation de la biomasse dans la production de l'énergie.
<p>FEM OP5 Objectif 4 : Promotion et soutien de l'efficacité énergétique et du transport à faible émission de carbone à l'échelle communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des moyens de transport en favorisant ceux qui sont les moins polluants ; - Renouvellement du parc des véhicules de transport collectif et de marchandises ; - Amélioration de la gestion du transport par l'optimisation de la logistique, la sensibilisation et l'éducation sur l'éco-conduite (conducteurs professionnels). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation énergétique au niveau des ménages (consommation de l'énergie et techniques de construction). - Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire - Promotion de mesures d'atténuation dans le secteur du transport : organisation et gestion du transport.
<p>FEM OP5 Objectif 6 : Maintien ou amélioration des flux des services des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers pour mieux assurer les moyens de subsistance des populations locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de nouveaux modèles de développement participatif durable. - Appui aux initiatives génératrices des revenus basées sur la valorisation des ressources naturelles ; - Le développement intégré de zones forestières et péri forestières pilotes, la création des forêts villageoises et des rideaux de brise- vents ainsi que la promotion de la collecte des 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des techniques écologiques et des bonnes pratiques dans la valorisation des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers, - Restauration écologique des sols et des formations végétales ; - Appui à la préservation de la diversité génétique des espèces cultivées et des animaux d'élevage. - Organisation des

	eaux pluviales et des énergies renouvelables.	communautés des usagers pour une meilleure exploitation et valorisation des services éco-systémiques. <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des approches d'aménagement et de gestion des terres qui optimisent la valorisation de la multifonctionnalité des espaces naturelles. - Réhabilitation des zones dégradées. - Promotion des activités génératrices de revenus qui réduisent les pressions sur l'utilisation des ressources naturelles.
<u>FEM OP5 Objectif 10 :</u> Amélioration et renforcement des capacités des OCB à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer le flux adéquat de l'information, la mise en œuvre des directives des conventions, et suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances.	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de l'environnement politique, législatif et institutionnel ainsi que des capacités des acteurs. - Renforcement des mécanismes de partenariat entre les acteurs territoriaux : institutionnels et ONGs. - Promotion de la bonne gouvernance locale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la mise en place de mécanisme de concertation, de dialogue et de participation entre les ONGs de l'environnement et les autres acteurs de développement. - Renforcement des capacités des ONGs en matière de plaidoyer et de construction de partenariats. - Renforcer la mise en réseau des ONGs et des OCB pour un meilleur échange de leurs expériences.
<u>FEM OP5 Résultat transversal :</u> La réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et l'intégration du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le degré de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale, - Instaurer une dynamique en faveur du développement humain, - Reconnaître la dignité de l'homme, - Renforcer la cohésion sociale - Améliorer l'accès aux services sociaux de base: eau, électricité, éducation et santé. - Promouvoir l'égalité entre les sexes et la mise en place de mesures d'équité favorisant la participation de la femme au niveau politique, social et économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'intégration des mesures de résilience aux effets des CC dans les projets communautaires de lutte contre la pauvreté et la précarité. - Promotion d'actions favorisant la participation et l'émancipation économique et sociale des femmes.

3. LES RESULTATS DU PMF EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES, DE REDUCTION DE PAUVRETE ET DU GENRE

3.1. Renforcement des capacités² :

Le développement de la stratégie pays du PMF FEM et son déploiement dans les zones périorbitaires prend en considération les capacités actuelles des ONGs partenaires. Ceci est fait essentiellement à travers la capitalisation des leçons apprises et de l'expérience des phases précédentes. La mise en œuvre du programme sera accompagnée par :

- ✓ La mise en œuvre d'actions spécifiques de renforcement des capacités des ONGs porteuses de projets à travers la formation, l'échange d'information et le développement d'une communication accrue entre l'équipe opérationnelle du programme et les représentants de ces organisations ;
- ✓ L'encouragement de partenariats, de communication et de collaboration (inclus assistance technique) entre les ONG et les autres acteurs au niveau local, provincial et régional. Ceci est en mesure d'assurer aux ONGs porteuses de projets les informations et les conseils nécessaires afin de mieux réussir l'exécution de leurs projets.
- ✓ L'équipe opérationnelle du projet assurera un suivi régulier des différents projets et effectuera à cet effet des visites périodiques sur le terrain. Ces visites seront l'occasion de voir les réalisations effectuées dans la cadre du projet et de rencontrer les partenaires locaux.

3.2. Réduction de la pauvreté :

Les projets qui seront appuyés par le PMF FEM doivent prendre en considération à la fois les critères du FEM et les besoins et intérêts immédiats des populations locales. Ainsi, le programme favorisera la synergie avec les programmes et les actions de lutte contre la pauvreté et du développement humain initiés et développés par d'autres acteurs de développement local. Cette stratégie inclura une mobilisation d'autres ressources financières en parallèle pour couvrir les besoins socio-économiques de base des populations des zones d'implémentation des projets. Les projets du portefeuille du programme auront aussi pour objectif d'assurer et d'offrir aux profits des communautés locales des alternatives durables aux pratiques économiques et culturelles non compatibles avec les priorités nationales et les objectifs du FEM. Ces alternatives seront constituées entre-autres d'activités exerçant moins de pressions sur les ressources naturelles (eau, sol, forêt, couvert végétal etc.) et d'activités génératrices de revenus plus appropriées à une exploitation et une conservation durables des espèces et des habitats naturels.

Les projets qui seront appuyés dans le cadre du programme, ne devront apporter aucune atteinte aux droits des populations locales dans l'appropriation et l'exercice de leurs droits et de leurs traditions ancestrales. Ils viseront surtout à aider les communautés à tirer le meilleur profit des ressources naturelles de leurs territoires selon des approches et des pratiques qui assurent la conservation et la gestion durable de ces ressources.

² Pour l'OP5, les résultats du renforcement des capacités sont transversaux et sont liés à chacune des interventions qui seront menées dans les domaines focaux du FEM.

3.3. L'intégration des aspects genre

L'évaluation de l'impact des projets sur l'égalité entre les sexes devrait faire partie de l'exercice de l'identification et planification des projets qui seront appuyés par le PMF FEM. Les projets ne doivent pas, forcément, incorporer des mesures favorisant l'égalité entre les sexes, mais doivent veiller consciencieusement à accorder une importance à la participation accrue des femmes dans les activités des projets. Ils doivent aussi veiller à ce que la mise en œuvre des projets ne produise aucun effet altérant le statut social, économique et politique des femmes et des jeunes filles vis-à-vis de celui des hommes. Ainsi les projets doivent être sensibles aux aspects du genre dans toutes leurs phases de développement, d'exécution et de mise en œuvre.

4. RESULTATS, INDICATEURS ET ACTIVITES PAYS DE L'OP5

Tableau 3. Cadre de Résultats

Résultats	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
Objectif immédiat 1 du PMF FEM OP5: Amélioration de la durabilité des aires protégées et des aires de conservation par le biais d'actions communautaires			
Résultat 1.1: Les pratiques et les actions communautaires sont améliorées et réduisent les impacts négatifs sur les ressources naturelles dans et à proximité des aires protégées et des zones de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pratiques et actions communautaires novatrices en matière de gestion des ressources naturelles testées par des groupes communautaires dans les parcs nationaux et leurs zones limitrophes. -- Cible : 5 - Nombre de parcs nationaux où le programme est intervenu. -- Cible : 10 - Nombre d'espèces importantes pour la conservation ciblées par le programme -- Cible : au moins 50 	Les rapports des projets. Rapports de visite de suivi Les rapports d'évaluation	5 projets testant des approches, des pratiques de gestion communautaires durables de la biodiversité
Catégorie II résultat additionnel : Les bonnes pratiques communautaires en matière de conservation de la biodiversité sont répliquées dans d'autres aires protégées de la manière la plus appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pratiques et approches documentées et disséminées en vue d'être répliquées au niveau d'autres aires protégées et zones importantes de conservation de la biodiversité -- Cible : 3 	Les rapports des projets. Rapports de visite de suivi Les rapports d'évaluation. Les supports de communication et de vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bonnes pratiques et approches réussies qui peuvent être capitalisées et répliquées - Documenter ces pratiques dans des supports de communication adéquats - Disséminer les pratiques et les bonnes approches ; - Suivre et évaluer la réalisabilité des approches et bonnes pratiques identifiées
Résultat 1.2: La conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de revenus générés par les mesures de conservation et de valorisation de la biodiversité 	Les rapports des projets. Rapports de visite de suivi	10 projets

proximité génère des bénéfices au profit des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> -- Cible : augmentation d'au moins 20% des revenus de base - Nombre de ménages ayant bénéficié des retombés économiques des actions de conservation de la biodiversité. -- Cible : 400 ménages 	Les rapports d'évaluation.	
Catégorie II résultat additionnel : Des mécanismes financiers durables testés et mis en place pour appuyer des actions de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mécanismes financiers testés par les communautés pour le financement d'actions de conservation de la biodiversité. -- Cible : au moins 10 	Les rapports des projets. Rapports de visite de suivi Les rapports d'évaluation.	Intégrer ces mécanismes financiers dans tous les projets, si possible
Résultat 1.4: La compréhension et la sensibilisation au niveau local/communautaire de l'importance et de la valeur de la biodiversité sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation et de mobilisation menées -- Cible : 50 	Les rapports des projets. Les rapports Rapports de visite de suivi d'évaluation.	50 actions de sensibilisation sur l'importance et les bénéfices de la conservation de la biodiversité
Objectif immédiat 2 du PMF FEM OP5: Intégration de la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources dans la gestion des paysages productifs et des milieux marins à travers des initiatives et actions communautaires			
Résultat 2.2 : Meilleure compréhension et prise de conscience de l'utilisation durable de la biodiversité sont promues.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation et de mobilisation menées -- Cible : 50 - Nombre de paysages où les communautés locales adhèrent aux objectifs de conservation de la biodiversité traduit par leur participation et des actions de plaidoyer -- Cible : 5 	Les rapports des projets. Rapports de visite de suivi Les rapports d'évaluation.	50 actions de sensibilisation sur l'importance et les bénéfices de la conservation de la biodiversité
Objectif immédiat 3 du PMF FEM OP5: Promotion de l'expérimentation, du développement et du transfert de technologies réduisant l'émission du carbone au niveau communautaire			
Résultat 3.1 : Des technologies innovantes à faibles émissions de GES sont déployées avec succès à l'échelle communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités (ménages, unité de production et de commerce, etc.) ayant adopté l'énergie solaire, -- Cible : 6 - Nombre de cuves (chaudières) améliorées (ADEREE) installées au niveau communautaire ; -- Cible : 2 - Nombre d'acteurs nationaux qui ont adopté des mesures concrètes de promotion des technologies à faibles émissions de GES -- Cibles : 15 	Les rapports des projets. Rapports de visite de terrain Les rapports d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et appuyer 6 projets ayant comme objectif de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire à l'échelle communautaire ; - Identifier et appuyer 5 projets qui promeuvent, développent et mettent en place des mécanismes de financements qui soutiennent la diffusion de technologies à faibles émissions de GES (chaudières, énergie solaire etc.) - Documenter et capitaliser des bons exemples d'adoption au niveau communautaire de technologies à faibles émissions de GES - Diffuser des supports de

			communication sur les bons exemples (<i>success stories</i> /bonnes pratiques) à travers des réunions et des séminaires au niveau national, régional et local.
Objectif immédiat 4 du PMF FEM OP5: Promotion et soutien de l'efficacité énergétique et du transport à faibles émissions de carbone à l'échelle communautaire.			
Résultat 4.1 : Des pratiques de gestion et d'organisation du transport limitant l'émission des GES sont développées et expérimentées au niveau communautaire	- Nombre de communautés adoptant des bonnes pratiques de gestion et d'organisation du transport limitant l'émission des GES -- Cible 4	Les rapports des projets. Rapports de visite de terrain PV de réunions et Les rapports d'évaluation.	2 projets
Objectif immédiat 6 du PMF FEM OP5: Maintien et amélioration des flux de services des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers pour mieux assurer les moyens de subsistance des populations locales.			
Résultat 6.1 : Des actions et des bonnes pratiques réduisant les impacts négatifs sur les agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers sont promues au niveau communautaire en vue d'assurer la durabilité des fonctionnalités et des services de ces écosystèmes.	- Le nombre d'hectares (agricoles et forestiers) où les bonnes pratiques de gestion durable des ressources (eaux, sols) sont adoptées -- Cible : au moins 500 ha	Les rapports des projets. Rapports de visite de terrain Les rapports d'évaluation.	- 6 projets qui promeuvent la mise en place de bonnes pratiques de gestion durable des ressources au niveau des agro-écosystèmes et des zones forestières. - 3 projets qui promeuvent le développement de modèles communautaires de cogestion intégrée de zones forestières - Documentation et diffusion des bonnes expériences
Objectif immédiat 10 du PMF FEM OP5: Amélioration et renforcement des capacités des OCB à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer le flux adéquat de l'information, la mise en œuvre des directives des conventions, et suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances.			
Résultats 10.1 : La participation active du CND et GFN dans les thématiques d'intervention du FEM au niveau national	- Participation de l'équipe du PMF FEM aux réunions de coordination du FEM au niveau national	PV des réunions Rapports périodiques	- Renforcer la composition et la dynamique du CT et du GFN - Renforcer le rôle du CT et GFN dans le mécanisme de coordination des projets et programmes du FEM au niveau national - Mener une analyse, réflexion et exécuter des interventions de renforcement des capacités pour préparer la mise en place d'une exécution nationale du programme (National Host Institution).
Résultats 10.2 : Une meilleure fluidité des informations de / vers les ONGs sur les bonnes pratiques et leçons apprises, et l'application de telles pratiques	- Qualité et quantité des connaissances générées et diffusées entre les acteurs du PMF FEM	Rapports Correspondances Support d'information et de communication produits	- Assurer des échanges d'informations entre et avec les ONGs sur les leçons apprises et les bonnes pratiques
Résultats 10.3 : Sensibilisation et	- Nombre de séminaires et ateliers organisés pour le	Rapports des rencontres et des	- Organiser au moins 4 ateliers/séminaires pour la

éducation du public renforcées au niveau communautaire sur les questions environnementales	partage des connaissances générées, pour l'information et la sensibilisation du public sur les questions environnementales pertinentes pour le PMF FEM	séminaires Support d'information et de communication produits	sensibilisation du public et la vulgarisation des bonnes pratiques
Résultats 10.4 : Capacités des ONGs sont renforcées pour soutenir la mise en œuvre des conventions mondiales	- Nombre d'initiatives démonstratives menées par les ONGs dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action des conventions : CBD, CCNUCC, et UNCCD	Rapports des projets Rapports des visites de suivi-évaluation	- Diffuser et communiquer auprès des ONG sur les plans d'action des 3 conventions, en mettant l'accent sur le rôle attendu des ONG dans la mise en œuvre des dits plans. - Organiser et mener des actions de renforcement des capacités au profit des ONGs en matière de la mise en œuvre des plans nationaux des 3 conventions.
Résultats 10.5 : Suivi-Évaluation du degré d'atteinte des résultats des projets et programmes du PMF est assuré, y inclus le renforcement des capacités des ONGs pour l'utilisation des outils de suivi-évaluation les plus pertinents	- Qualité et quantité des documents et rapports de suivi-évaluation de l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre du PMF FEM Maroc	Rapports de suivi-évaluation	- Assurer des visites et des rencontres de suivi-évaluation des projets - Mener des évaluations périodiques des projets appuyés par le PMF FEM
Résultats 10.6 : Augmentation de l'adoption du suivi et du monitoring environnemental à base communautaire	- Nombre d'ONGs adoptant des outils et des approches appropriés en matière d'évaluation / diagnostic environnemental au niveau local	Rapports et enquêtes	- Sensibiliser et renforcer les capacités des ONGs en matière d'évaluation/diagnostic des problématiques environnementales au niveau local
Résultats Transversaux: La réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et l'intégration du genre			
Résultat transversal 1 : Les moyens de subsistance sont améliorés par l'augmentation des bénéfices générés à partir de la valorisation des ressources naturelles	- Nombre de projet intégrant une analyse des impacts socio-économiques, - Nombre de projet incorporant des mesures d'amélioration du bien être des populations des zones d'interventions	Documents des projets Rapports des projets Rapports d'évaluation des projets	- Sensibiliser et former les ONGs sur les pratiques en matière de développement socio-économique cohérentes avec les objectifs de conservation des ressources naturelles, lutte contre la désertification et lutte contre les CC
Résultat transversal 2 : Intégration des considérations sexo-spécifiques dans les initiatives communautaires de protection de l'environnement.	- Nombre de projets intégrant une analyse genre, - Nombre de projets incorporant des mesures d'équité et d'égalité genre	Documents des projets Rapports des projets Rapports d'évaluation des projets	- Sensibiliser et former les ONGs sur les approches d'intégration des aspects genre dans le montage et la mise en œuvre des projets

5. PLAN DE SUIVI & ÉVALUATION

5.1. Plan de Suivi & Evaluation du portefeuille de projets individuels

Un plan / calendrier de suivi & évaluation sera établi pour chaque année de l'OP5, en fonction du stade d'avancement de chaque projet financé.

Lors des missions sur le terrain, des réunions avec les communautés concernées par le projet (impliquant de façon égale les hommes et les femmes et les groupes les plus vulnérables) seront organisées pour discuter des éventuels problèmes ou contraintes rencontrés, des solutions à tester, des échéanciers et des activités en cours, de la durabilité, des risques, du respect de l'approche genre etc.

Suivi des projets par les communautés :

1. Suivi par des comités locaux

Au niveau des communautés, des comités de suivi locaux seront mis en place pour suivre la réalisation des actions et proposer d'éventuels réajustements. Selon les projets, ces comités se réuniront tous les 1 à 2 mois et des comptes rendus signés de ces réunions seront produits. Ces comités seront créés de façon à assurer la représentativité du genre dans le suivi du projet.

2. Production d'un rapport périodique d'avancement par l'ONG

Un rapport faisant état des réalisations du projet sera remis au PMF FEM selon le calendrier convenu, il comprendra un compte rendu de l'état d'avancement des activités prévues dans le document de projet ainsi qu'un rapport financier comprenant toutes les pièces justificatives afférentes aux dépenses.

Un modèle de ces rapports sera remis à l'ONG en annexe du Mémoire d'Accord.

Suivi des projets par le PMF FEM

1. Suivi régulier

Le PMF FEM procédera à un suivi régulier, selon les besoins et capacités du porteur de projet, pour s'assurer que les activités se déroulent correctement et dans les délais et pour identifier, prévenir et aider à résoudre les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer l'ONG lors de la mise en œuvre de son projet. Ce suivi se fera sur la base d'un petit questionnaire de suivi.

2. Vérification des rapports et transmission d'une réaction écrite tous les 4 mois

Les rapports des périodes narratifs et financiers produits par les ONGs tous les 4 mois (sauf autrement stipulé dans le MOA) seront examinés et validés par le PMF FEM. Une réaction sera transmise à l'ONG environ 15 jours après la réception du rapport.

3. Visites sur le terrain : 3 visites pour chaque projet

Au moins trois visites de sites seront organisées pour chaque projet financé (ayant une durée de 18 à 24 mois), dont au moins une par le PMF FEM et au moins deux par un responsable local du SEEE et/ou un responsable local d'un partenaire financier.

Évaluation des projets

1. Deux évaluations participatives du projet pendant la durée du projet.

Pendant la durée du projet et en fonction de sa durée l'évaluation se fera en deux ou trois temps. La première évaluation se fera après que la moitié des réalisations du projet soit achevée, et la dernière évaluation à la fin du projet.

2. Personnes participant à l'évaluation

L'évaluation se fera par l'ONG et impliquera les communautés, les acteurs locaux concernés et un représentant du PMF FEM et/ou un de ses partenaires sur le terrain. Les évaluations coïncideront avec les visites de sites réalisées par le PMF FEM ou par ses partenaires.

3. Méthodes et outils d'évaluation

Les modalités d'évaluation et les outils/méthodes à utiliser seront définies dans le cadre du projet approuvé. Le premier temps de l'évaluation consistera à recueillir des informations sur les réalisations du projet (à travers des petites enquêtes) auprès des personnes concernées et des observations sur le terrain. Le deuxième temps de l'évaluation consistera à réaliser une réunion élargie avec les communautés dans le cadre de laquelle les résultats des enquêtes et des observations préalablement réalisés seront présentés et discutés et des recommandations définies. A l'issue de ces évaluations un bref rapport sera produit.

L'ONG se chargera de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation. Le PMF FEM et ses partenaires suivront leur mise en œuvre dans le cadre de leurs activités de suivi.

Suivi et évaluation post projets

1. Suivi post projets

Les projets finalisés seront suivis sur la base d'un petit questionnaire, par l'équipe du programme pour s'assurer du maintien/ajustement des résultats selon la périodicité suivante :

1. Tous les 4 mois pendant la première année.
2. Tous les 6 mois la deuxième et troisième année.
3. Tous les ans par la suite.

2. Évaluation par les communautés

Les communautés appuyées devront poursuivre l'évaluation de leur projet tous les ans ou tous les 18 mois pour faire état de la situation de leurs projets.

5.2. Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports

Le porteur du projet et ses partenaires locaux devront mener une concertation et un diagnostic participatif qui impliquent aussi bien les populations locales de la zone d'intervention du projet que les acteurs institutionnels. Au terme de cette concertation la problématique à traiter sera mieux analysée, les objectifs à atteindre seront partagés et le rôle de chaque partie dans l'exécution du projet clairement défini. Chaque projet devra établir clairement les responsabilités de chaque partie dans le suivi des résultats du projet en précisant les méthodes (approches et outils) de suivi et d'évaluation ainsi que la périodicité de mesure des différents indicateurs de résultats du projet.

La responsabilité de la soumission des rapports sur l'avancement du projet et la documentation des résultats atteints incombe au porteur du projet.

Le tableau 4 présente le plan de suivi à adopter au niveau du projet.

Tableau 4. Plan de Suivi-Évaluation au niveau projet

M&E Activités	Responsable	Périodicité
Suivi participatif du projet	Porteur du projet, CN, AP	Durant tout le projet
Collecte des informations de base (Baseline) ³	Porteur du projet, CN, AP	A la phase de conception et de planification du projet, au moment de la finalisation du document de projet.
Préparation et soumission des rapports d'avancement et rapport financiers du projet (<i>en fonction du plan de versement agréé</i>)	Porteur du projet, CN, AP	Selon calendrier établi et avant chaque versement
Plan d'action du projet	Porteur du projet, CN, AP	Durant tout le projet
Visite de reconnaissance du site du projet par le CN, si nécessaire car engendrant un coût ⁵	CN, AP	Avant l'approbation du projet, si nécessaire
Visite de suivi au site du projet par le CN	CN, AP, CT	En moyenne, une visite par année
Visite d'évaluation au site du projet par le CN	CN, AP	A la fin du projet
Rapport final du projet	Porteur du projet, AP,	Au terme de la réalisation de

³ Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc.), ainsi que pour répondre aux directives « *climate proofing* » des domaines d'intervention du FEM; aux normes REDD +; et / ou aux exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

	CN	toutes les activités du projet
Rapport d'évaluation du projet	CN, AP, CT , partie externe	Au terme de la réalisation de toutes les activités du projet
Préparation d'une fiche de description du projet à insérer dans la base de données global des projets	AP, CN	Au démarrage du projet, et au fur et à mesure de son avancement.

5.3. Suivi des résultats au niveau de l'ensemble du portefeuille du programme national.

Tableau 5. Plan de S&E au niveau programme

Activités S&E	Responsable	Périodicité
Revue de la stratégie pays du programme	CP, , CN, CPMT	Début de l'OP5
Revue du portfolio stratégique du pays	CP, , CN	Une fois au cours de l'OP5
Réunions du CT	CT , CN, AP, UNDP CO	Minimum 4 fois par an
Évaluation des résultats et de la performance du CN (PRA)	NC, NSC, UNDP CO, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du programme pays suite au rapport annuel du pays ⁴	CN présente le rapport au CP et au CPMT	Une fois par an
Rapports financier trimestriels	CN/AP, UNOPS	Trimestriel

6. PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES

6.1. Partage et diffusion des leçons apprises et bonnes pratiques

Le PMF FEM devra élaborer un plan de communication pour le partage et la diffusion des leçons apprises et bonnes pratiques identifiées à travers son portefeuille de projets. Ce plan doit inclure :

- La mise en place d'un site web du PMF FEM Maroc,
- La diffusion des bonnes pratiques du PMF FEM sur le site des Nations-Unies au Maroc et dans sa *Newsletter*,
- La diffusion à travers des réseaux nationaux et internationaux d'ONG ;
- L'organisation d'ateliers et de rencontre pour tirer les leçons apprises et vulgariser les meilleures pratiques des projets ayant terminé leur mise en œuvre ;
- La production et la diffusion des études de cas à partir des résultats obtenus dans le cadre des projets des projets;
- la participation des promoteurs de projets aux foires et autres rencontres d'échanges.

⁴ Pour assurer un coût-efficacité raisonnable, les activités du suivi évaluation des projets, y inclus les visites du terrain des projets, seront menées d'une manière discrétionnaire à la base des critères développés en interne. Ces critères peuvent inclure : taille du projet, complexité du projet, risques potentiels et observés etc. La Revue Annuel du Programme sera effectué en concertation avec le point focal du GEF, les points focaux des 3 conventions CBD, UNFCCC, UNCCD, et les autres membres du CT .

6.2. Informer les décideurs et influencer les politiques au niveau local, régional et national.

Au niveau local et régional, la formation de réseaux permettra la diffusion d'informations qui pourront influencer la prise de décisions au niveau des communes, des provinces et des régions. Cette diffusion touchera aussi des systèmes de production comprenant plusieurs acteurs (publics, privés, communautaires) au niveau d'une zone : bassin versant, vallée, territoire ou autre. L'intégration de bonnes pratiques dans les PCD serait souhaitable.

6.3. Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF FEM

Le PMF FEM utilisera ces mêmes réseaux ainsi que le biais des partenaires pour reproduire les expériences réussies et institutionnaliser les bonnes pratiques et enseignements tirés des projets du PMF FEM.

7. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

7.1. Mobilisation de ressources pour assurer la durabilité du PMF FEM

La stratégie de mobilisation des fonds pour renforcer les réalisations du programme va consister essentiellement dans (i) la diversification des sources de financement pour atteindre un plus grand impact (ressources non-FEM qui aident à répondre aux préoccupations de développement durable), et (ii) le cofinancement d'une partie des frais de gestion du programme.

La recherche de cofinancement est indispensable à la durabilité des actions du programme. De plus, le PMF FEM a le mandat de mobiliser un dollar pour chaque dollar qu'il octroie au niveau du portefeuille. Les ONGs mobilisent souvent elles-mêmes des cofinancements (en espèce et/ou en nature).

Le PMF FEM Maroc ne recevra pas de fonds « core » pour l'OP5. L'allocation STAR endossée par le SEEE (Point Focal du FEM) fera l'objet d'un plan d'action pour les 3 années à venir.

Cependant, le PMF FEM poursuivra ses recherches de financement auprès d'autres programmes et partenaires (POS, POT, GIFMA, SEEE, ADS, Communes, Régions, INDHí).

7.2. Partenariats stratégiques

Les partenariats stratégiques du programme sont divers. En effet, le programme a pu développer au cours des précédentes phases plusieurs partenariats avec des entités qui relèvent des :

- (i) Institutions Nationales Gouvernementales ;
- (ii) Organismes multilatéraux ou institutions financières (comme la Banque Mondiale, les Banques régionales de développement, et / ou d'autres organisations internationales));
- (iii) Organismes bilatéraux ;

- (iv) Organisations non gouvernementales et fondations ;
- (v) Secteur privé.

8. GOUVERNANCE DU PROGRAMME AU NIVEAU DU PAYS :

L'expérience passée du programme a, comme mentionné plus haut (cf. partie 1.1), permis de relever des faiblesses au niveau du fonctionnement du CND. Aussi, dans le souci d'améliorer la gouvernance du programme et de manière à assurer une meilleure appropriation de ses mécanismes et ses outils au niveau du pays, des changements au niveau de l'organe de décision, le CND seront opérés. La prise de décision se fera au niveau du Comité de Pilotage et le Comité Technique.

1. Le Comité de Pilotage (CP) sera composé du Point Focal GEF, du PNUD et du PMF FEM. Il aura comme principales missions d'émettre des orientations stratégiques et politiques pour le programme, de définir les zones et les thématiques d'intervention du programme, d'initier des synergies avec d'autres programmes nationaux, d'approuver le plan d'action annuel, d'entériner les recommandations du CT, de valider les appels à projet, et les propositions de projets à soumettre à l'examen et à l'appréciation du CT.

2. Le Comité Technique (CT) sera composé de représentants d'institutions gouvernementales, représentants d'organisations de la société civile et d'experts, universitaires, chercheurs. Ce comité aura pour mission d'examiner sur le plan technique la stratégie du programme, d'étudier les documents des projets inscrits à l'ordre du jour de ses réunions organisées par l'équipe du PMF.

Le CT devra formuler des propositions et des recommandations d'amélioration du partenariat avec la société civile et du S&E. Les membres du CT veilleront également à mobiliser les institutions auxquelles ils appartiennent pour apporter tout l'appui nécessaire aux projets associatifs et au PMF en général.

Des termes de références détaillés et explicites sont joints en annexe pour chacun de ces deux comités, afin de mieux préciser leur composition, leur mission et leur fonctionnement.

De plus, le programme s'appuiera sur l'expertise et les connaissances du terrain des services extérieurs du SEEE qui auront également comme mission d'assurer la concertation locale sur le programme, la communication et la mobilisation de l'appui technique et de l'assistance aux associations porteuses de projets.

Dans les perspectives de la sixième phase opérationnelle du FEM, et au vu de la maturité du PMF FEM au Maroc, l'OP5 sera saisie comme une phase de renforcement de l'appropriation nationale du programme, notamment à travers la préparation du passage, au niveau de l'exécution du programme, vers une formule d'exécution nationale plus avancée. Durant cette phase, une réflexion approfondie doit être menée par le CP, appuyée par une expertise et des consultations nationales, afin d'identifier une institution d'exécution nationale du PMF FEM.

ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP 5

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

Biodiversité (BD)

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

Changement Climatiques (CC)

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
 - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
 - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (niveau d'influence 0 ó 1 ó 2 ó 3 ó 4)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

- Nombre de politiques nationales influencées (niveau d'influence 0 ó 1 ó 2 ó 3 ó 4)

bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)

Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) * obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

Autonomisation/Capacitation (tous les projets)

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.

ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DES COMITES

A/ TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE CP

1. Le comité de pilotage sera composé de : OFP / PMF FEM / PNUD
2. Le CP se réunira selon les modalités suivantes :
 - Autant que nécessaire lors de la préparation de la stratégie du PMF-Maroc
 - 2 fois par an pour approuver le plan de travail annuel, l'état d'avancement et les orientations
 - Selon les besoins pour valider le portefeuille de projets à soumettre à l'approbation du CT
3. Le CP a pour mission de :
 - 1) Faire des recommandations sur les orientations stratégiques et politiques
 - 2) Appuyer les processus de construction de partenariats et de mobilisation de ressources engagés par le PMF FEM
 - 3) Définir les zones et thématiques d'intervention des projets financés par le PMF FEM
 - 4) Veiller à la synergie avec les autres programmes nationaux
 - 5) Valider les plans d'action annuels
 - 6) Evaluer l'état d'avancement du programme
4. Le CP validera une fois par an l'appel à projet lancé par le PMF FEM avec la possibilité d'intégrer dans son pipeline de projets des projets issus de l'appel à projets du SEEE
5. Le CP entérine le portefeuille de projet à soumettre à l'examen et à l'approbation du CT.. Le PMF FEM aura la charge de sélectionner au préalable les projets éligibles (tri des projets)
6. Le PMF FEM assurera le secrétariat du CP

B/ TERMES DE REFERENCE DU COMITE TECHNIQUE (CT)

1. Le CT a pour mission de :
 - 1) Participer à la définition de la Stratégie Nationale du PMF FEM au Maroc;
 - 2) Examiner les propositions de projets soumises au programme par les ONG, en accord avec les critères et procédures du programme, et sélectionner les propositions proposées pour un financement du PMF FEM;
 - 3) Participer aux visites sur le terrain ainsi qu'au contrôle et à l'évaluation des activités associées au PMF FEM et à ses projets ;
 - 4) Supporter le processus de transposition des enseignements tirés des projets dans les politiques et les pratiques de développement du pays.
2. Les capacités d'expertise des membres est un critère important dans la composition du CT. Le CT devrait contenir des experts dans les thématiques telles que la biodiversité, les CC, la préservation des sols, la gestion durable des forêts et des ressources, le genre, la communication, la mobilisation de fonds etc. ;

3. Le CT agira et prendra ses décisions sur la base d'un consensus, si possible, plutôt que d'un vote formel. Les procédures et règles spécifiques pour les délibérations du CT, y compris les procédures de vote et les quorums requis, proposées par le CN sont adoptées par le CT avant toute délibération substantielle ou décision ;
4. Les membres du CT travaillent sans aucune contrepartie financière ;
5. Les membres du CT doivent assurer l'objectivité totale du CT, en fait et en apparence, et doivent s'efforcer d'éviter l'apparence du « *self-dealing* », les conflits d'intérêts ou une influence injustifiable. Si un membre du CT est également membre d'une association, cette association ne pourra pas soumettre de projets au PMF FEM ;
6. Ni le CT en tant que corps, ni aucun membre le constituant et agissant en tant que tel, n'auront le droit d'engager légalement le PMF FEM ou le PNUD dans une transaction financière ou autre ;
7. Le CT devra agir dans la plus grande transparence possible. Le CN doit maintenir un dossier de chaque réunion du CT, qui sera tenu à la disposition du public. Toutefois, et afin de protéger les membres du CT de toutes pressions extérieures, ni les identités des membres, ni leurs déclarations durant les délibérations, ne seront divulguées par le PMF FEM ou par le PNUD durant l'exercice de leur mandat, sans leur consentement.
8. Le PMF FEM assure le secrétariat du CT, sera responsable de la gestion de la communication entre les membres du CT, de l'envoi des notes pour les réunions, du maintien de dossiers pour toutes les réunions et actions prises. Le CN présentera au CT les rapports substantiels sur l'état d'avancement du PMF FEM et ses activités ainsi que les propositions de projets à considérer. Le CN veillera à la mise à jour régulière de la liste des membres du CT en vue de maintenir l'effectivité et l'efficacité de cette structure.

C/ REGLEMENT INTERIEUR A VALIDER PAR LE CP

1. Les membres du CT sont désignés par le Représentant Résident (RR) du PNUD après approbation du Coordonnateur du Programme.
2. Le Représentant Résident (RR) du PNUD est membre d'office du CT ; la présence d'un représentant des Points Focaux est souhaitable.
3. Le RR du PNUD demandera au gouvernement hôte de désigner un représentant qui siègera comme membre au CT.
4. Le CT est composé de 1/3 de membres issus d'ONG, d'1/3 d'institutions scientifiques ou de recherche, et d'un 1/3 du gouvernement.
5. Le CT se réunit 5 à 6 fois par an pour revoir les propositions de projets et mener à bien les activités prévues dans le cadre de sa mission
6. Le mandat de chaque membre du CT sera de 3 années renouvelables à partir de la date de sa désignation. Dans le cas où un membre du CT ne terminerait pas son mandat, le RR du PNUD désignera une autre personne pour terminer ce mandat ou exercer pendant un nouveau mandat.
7. Un président sera désigné de façon roulante parmi les membres du CT. Cette personne présidera les réunions du CT avec le CN conformément aux règles adoptées et facilitera le processus de consensus dans les délibérations ;
8. Les réunions du CT auront lieu suite à une note écrite envoyée par le PMF FEM ; au moins 15 jours à l'avance, sauf cas spécial ou réunion urgente. La note doit contenir l'ordre du jour de la réunion, une liste de tous les projets à considérer lors de la réunion et les copies des différents documents ou propositions ;

9. Le CT agira en tant que corps dès que le quorum requis sera atteint. Un quorum requiert au moins la moitié des membres ;

10. Les membres du CT pourront envoyer à titre exceptionnel leur avis sur les propositions à considérer par email ;

11. Les réunions du CT doivent prévoir les éléments suivants dans leur ordre du jour :

- Etat d'avancement sur le PMF FEM dans le pays ;
- Revue de la Stratégie Nationale du Programme au début de chaque nouvelle phase opérationnelle;
- Présentation des propositions à considérer ;
- Autres questions à débattre concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de projets, les changements dans les projets (lignes budgétaires, activités, dates...), etc.

ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU CT (A VALIDER)

Organisation	Domaine d'expertise	Proposition	
Représentant du SEEE Point Focal Biodiversité Point Focal Changement Climatique Point Focal Dégradation des Sols Partenaires institutionnels : MADPM, DGCL, MEM Représentant du PNUD	Environnement, Conventions FEM Divers Développement et Environnement	1 pers. équipe du PF GEF Représentant PF BD Représentant PF CC Représentant PF LD 3 représentants Magali Zapata	8 représentants (inter) gouvernementaux
Société Civile Espace Associatif Fondation Mohamed V pour la solidarité Institut Scientifique INRA Experts/Universitaires	ONG Environnement ONG Education environnementale ONG ER/EE, proche du secteur privé Renf et promotion du mouvement associatif/formation... Biodiversité, environnement Sols, agro-écologie ER/EE Sociologie du changement, famille, genre	Fm6e AESVT PlanetFinance Espace associatif Khadija Bellamkadem (=mémoire du CND) Aziz Agbani ou Oumnia Himmi Saidi EMI, ENIM, ou autres... UFR ?? Faculté des lettres et sciences humaine	10 représentants des ONGs et du domaine de la recherche scientifique

ANNEXE 4 : PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS

Etapes :

1. Modalités de diffusion de l'appel:

- ✓ Un appel à projet sera lancé une à deux fois par année budgétaire, selon les ressources allouées par année au PMF FEM
- ✓ L'appel à projet sera émis sur le site de Tanmia, ainsi que celui du PNUD et du SEEE
- ✓ Les appels à projets seront orientés et rédigés de façon à recevoir le plus de projets « éligibles » de par leur thématique, les orientations de la stratégie nationale pays (CPS) et des priorités du CP
- ✓ L'appel à projet devra être au préalable validé par le CP

2. Modalités de sélection :

- ✓ Les propositions de projet envoyées au PMF FEM seront d'abord triées par l'équipe PMF FEM avant d'être proposées au CP
- ✓ Le CP décidera des propositions à présenter pour validation technique au CT
- ✓ Une fois les propositions validées par le CT, le CP se réunira pour approbation finale et confirmation de la décision
- ✓ Les ONG dont les projets ne sont pas retenus seront notifiées

3. Procédures administratives :

- ✓ Les ONG retenues seront contactées et les éventuelles recommandations du CT envoyées
- ✓ Le MOA sera préparé par le PMF FEM et envoyé à l'ONG et au PNUD pour signature
- ✓ L'association aura au préalable ouvert un compte bancaire pour le projet, de façon à ce que la première tranche y soit versée
- ✓ Le suivi technique, administratif et financier sera assuré par le PMF FEM, qui présentera l'état d'avancement des projets au CP et lors des réunions du CT

ANNEXE 5 : FORMULAIRE D'IDEE DE PROJET

Royaume du Maroc



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



Secrétariat d'État auprès
du Ministère de l'Énergie,
des Mines, de l'Eau et de
l'Environnement chargé
de l'Eau et de
l'Environnement



Idée de projet

Titre du projet :

Pays: Maroc	Province :	Localité :
--------------------	-------------------	-------------------

N° du projet (Réservé au PNUD):
--

Demandeur:

Nom de l'Organisation :		
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	Email :
Nom du président :		
Personne à contacter (nom et fonction) :		

Période de réalisation du projet :

Date de démarrage et de fin du projet :	Durée du projet :
--	--------------------------

Budget :

Montant demandé au PMF/FEM :		
Coût Total du projet :		
Total des contributions en espèces :		
Total des contributions en nature :		

Résumé du projet

Description du site d'intervention :

Population concernée par le projet

Projets existants et prévus dans le site par d'autres acteurs

Description des problèmes existants

Principales activités du projet

Participation de la population concernée :

Informations sur les personnes consultées lors du processus de montage du projet.

Date	Personnes concernées avec lesquelles le projet a été discuté	Nbre de personnes	Nbre de femmes	Type d'activité de consultations (réunion, enquête, appel téléphonique, échange de mail..)	Thème de la consultation et décisions

Présentation des autres partenaires du projet et de leur contribution

Partenaires du projet	Nature de leur contribution (décrivez la contribution et indiquer le montant de cette contribution en DH)	Préciser s'il s'agit d'une contribution en nature ou en espèces	Précisez si vous avez un accord de principe ferme pour l'appui au projet et si oui joindre les lettres d'accord.

Coût du projet :

Nature de la dépense	Coût total estimé	Contribution PMF FEM	Contribution population	Contribution autres partenaires	Contribution de votre organisation
A. Personnel/ main d'œuvre *					
B. Formation/séminaires/Ateliers					
C. Contrats (ex : consultations spécifiques)					
D. Equipement/ matériel					
E. Autres dépenses ****					
F. Imprévus (1% du budget global**)					
G. Frais administratifs divers (papeterie, téléphone, fax, petits frais de transports,) ***					
Total					

Description de votre organisation

But de votre organisation :

Date de création : (merci de joindre au formulaire le reçu de dépôt du dossier de l'association auprès de l'autorité concernée)

Nature de l'organisation (cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/>	Organisation communautaire de base.
<input type="checkbox"/>	ONG nationale.
<input type="checkbox"/>	ONG régionale dont le siège est au Maroc.

Statut légal de l'organisation :

Dates des assemblées générales tenues par l'association : (joindre au formulaire les PV des deux dernières assemblées)

Zone d'intervention :

Groupe(s) de populations concerné(s) par les activités de l'organisation :

Principales activités réalisées par l'organisation :

Montant du budget annuel de l'organisation :

Présentation de la structure de l'organisation : (nombre de membres du bureau, les commissions existantes)

Nombre de membres adhérents :	Nombre de permanents salariés :	
--------------------------------------	--	--

Participation à un réseau ou à une association d'ONG : **Oui** **Non*****

Nom du ou des réseaux :

Expérience antérieure de l'organisation qui relève spécialement du thème du projet proposé et qui inclut entre autres (cocher la case correspondante):

<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre de projets en lien avec la conservation de la biodiversité/ les changements climatiques/ la dégradation des sols
<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre de projets qui lient la protection de l'environnement à l'amélioration des moyens d'existence de la population de manière durable.
<input type="checkbox"/>	Encouragement de la participation communautaire et l'engagement pour le développement d'initiatives pour la protection de l'environnement sur des bases durables.
<input type="checkbox"/>	Le travail avec des techniques ou des technologies particulières qui ont été proposées dans le projet ?
<input type="checkbox"/>	Le travail avec les communautés qui vont participer à la réalisation des activités du projet ?

ANNEXE 6 : EVALUATION

Pour chaque projet, le CPS prévoit une évaluation à mi-parcours, permettant d'éventuels réajustements et une évaluation finale.

Le PMF FEM propose 2 cas de figure :

1. Montage d'un projet d'une durée égale à celle de l'OP5
 - ✓ Evaluation à mi-parcours et évaluation finale de tous les projets financés pendant l'OP5
 - ✓ Renforcement des capacités des ONG sur la base des documents du PMF FEM :
 - Document de projet
 - Documents administratifs et financiers ; rapports narratifs et financiers
 - Procédure d'appels d'offre
 - Procédure d'achat (devis contradictoires, facture pro forma, bon de livraison, etc.)
 - Procédure d'ouverture, de gestion (émission de chèques etc.), et de fermeture d'un compte bancaire
 - Comptabilité
 - Elaboration de termes de référence pour une consultation ou formation
 - Recherche de financements
 - ✓ Formations
 - ✓ Transfert de savoir-faire et d'expériences / voyages d'échange (d'ONG à ONG)

2. Intégration du suivi & évaluation dans chaque projet de l'OP5.

Le budget du projet inclura le montant de 2 consultations (même consultant) de 5 jours (dont 2 à 3 jours sur site), une à mi-parcours et l'autre en fin de projet.

Le PMF FEM proposera une liste de consultants à l'association et approuvera la pertinence du choix du consultant.

Le PMF FEM mettra à la disposition du consultant toute la documentation nécessaire sur le projet (rapports narratifs et financiers, pièces justificatives, rapports de mission, rapport de formation, expertise etc.)

(Remarque : le consultant ne sera pas payé en fonction des grilles du PNUD. Les dossiers de candidature comporteront en plus du CV du consultant, une offre méthodologique et une offre financière)